

ANNEXE 4

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

RD 6107
DEVIATION DE VALLAURIS – GOLFE JUAN
COMMUNES D'ANTIBES ET DE VALLAURIS



Conseil Général des Alpes Maritimes

Arrivée le 11/06/2010



NUM 2010-37345 NUM

Nice, le 09 juin 2010

M le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes
direction des infrastructures routières

06201 Nice cedex 3 BP 3007



direction
départementale
des territoires
et de la mer
Alpes-Maritimes

service :
aménagement
connaissance
des territoires

objet : commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 19 mai 2010

Affaire suivie par : François CALZATO – mission administrative de l'urbanisme
tél. : 04 93 72 75 91 fax : 04 93 72 75 82
courriel : francois.calzato@alpes-maritimes.gouv.fr

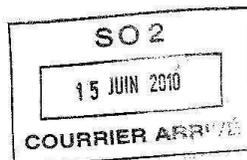
référence : SACT/MAU N° 166/2010

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, copie de l'extrait du procès verbal de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 19 mai 2010 ayant examiné le dossier relatif au projet de déviation de la RD 6107.

CONSEIL GENERAL DES A.-M. Direction des Infrastructures de transport	
ATT.	INFO.
DIT	<input checked="" type="checkbox"/>
SDMOID	<input checked="" type="checkbox"/>
SDMOE	<input type="checkbox"/>
SDP	<input type="checkbox"/>
BAF	<input type="checkbox"/>
BCPM	<input type="checkbox"/>
ARRIVÉ LE: 14 JUN 2010	

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Le responsable de la Mission Administrative de l'Urbanisme

Paul DURANTE



Adresse :
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Centre Administratif Départemental
des Alpes-Maritimes
BP 3003
06 201 NICE CEDEX 3
Tél : 04 93 72 72 72
Fax : 04 93 72 72 12

Pièces jointes : 1
Copie à :

www.alpes-maritimes.equipement.agriculture.gouv.fr



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

*
Séance du 19 mai 2010

*
PROCES VERBAL

direction
départementale
des territoires
et de la mer
Alpes-Maritimes

service :
aménagement
connaissance
des territoires

Mission administrative
de l'urbanisme

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites s'est réunie le 19 mai 2010, dans sa formation Sites et Paysages, sous la présidence de Monsieur Claude SERRA, Sous-Préfet de Grasse.

Étaient présents :

- Monsieur Claude VERRIER, Chef du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine,
- Madame Sibylle SAMOYVAULT, architecte des bâtiments de France ;
- Madame Pascale DELIBES, représentant le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Monsieur Hubert CALLIER, représentant le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Monsieur Roger ROUX, maire de Beaulieu sur Mer ;
- Madame Marie-Thérèse LONGHI, sous-préfecture de Grasse ;
- Madame Françoise MAQUARD, présidente du GADSECA ;
- Monsieur Noël PERNA, président de l'association Région Verte ;
- Monsieur Daniel ANTHOONS, architecte urbaniste ;
- Monsieur Pierre-Jean ABRAINI, directeur adjoint du CAUE, architecte DPLG, urbaniste ;
- Monsieur Michel RUSSEL, ingénieur divisionnaire des travaux agricoles en retraite,
- Monsieur Bernard BOURGADE, architecte urbaniste ;
- Monsieur Loïc ROGNANT, directeur du Master GATH,
- Monsieur Michel BONIN, conseiller départemental à la Mutuelle Sociale Agricole 06 ;

Était représentée :

Madame Odette MOUHAD (FARE SUD) était représentée par Madame Françoise MAQUARD, présidente du GADSECA.

www.alpes-maritimes.equipement.agriculture.gouv.fr

Adresse :
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Centre Administratif Départemental
des Alpes-Maritimes
BP 3003
06 201 NICE CEDEX 3
Tél : 04 93 72 72 72
Fax : 04 93 72 72 12

Assistaient également à la commission :

- Monsieur Paul DURANTE, DDTM - Responsable de la Mission Administrative de l'Urbanisme au sein du Service Aménagement, Connaissance des Territoires,
- Madame Marie-Jeanne MIFSUD, DDTM, Service Aménagement, Connaissance des Territoires,
- Monsieur François CALZATO, DDTM, Service Aménagement, Connaissance des Territoires.

Ont été conviés pour l'examen des dossiers :

⇒ pour le dossier « Cannes -révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sur le projet d'aménagement de l'Hostellerie du Masque de Fer et du chantier naval de l'île de Sainte Marguerite »

- Monsieur Gilles CIMA, adjoint au Député-Maire de Cannes, délégué à l'urbanisme,
 - Monsieur Philippe LAVAUD, DGAS ville de Cannes
 - Monsieur Christophe SANTELLI-ESTRANY, deuxième adjoint au maire délégué aux affaires juridiques et maritimes,
 - Monsieur Jérôme BRIOT, architecte service technique, ville de Cannes,
 - Madame Françoise FOURNIOUX, direction de l'environnement, ville de Cannes,
 - Madame Isabelle QUINARD, directrice adjointe façade maritime ville de Cannes,
 - Madame Diane LEVEQUE, direction juridique,
 - Monsieur Philippe CHILINI, direction du projet,
 - Monsieur Laurent CHEVALLIER, direction de l'urbanisme- ville de Cannes,
 - Monsieur Frédéric LOUBEYRE, chef du STO/ DDTM
 - Madame GODART, DDTM, service maritime

⇒ pour le dossier « Cannes- port de plaisance Pierre CANTO»

- Monsieur Gilles CIMA, adjoint au Député-Maire de Cannes, délégué à l'urbanisme,
 - Monsieur Philippe LAVAUD, DGAS ville de Cannes
- Monsieur Christophe SOUTELLI, deuxième adjoint au maire délégué aux affaires juridiques,
 - Monsieur Jérôme BRIOT, architecte ville de Cannes,
 - Madame Françoise FOURNIOUX, direction de l'environnement, ville de Cannes,
 - Madame Isabelle QUINARD, directrice adjointe façade maritime ville de Cannes,
 - Madame Diane LEVEQUE, direction juridique,
 - Monsieur Philippe CHILINI, direction du projet,
 - Monsieur Laurent CHEVALLIER, direction de l'urbanisme- ville de Cannes,
 - Monsieur Frédéric LOUBEYRE, chef du STO/ DDTM
 - Madame GODART, DDTM service maritime

⇒ pour le dossier « ANTIBES- JUAN LES PINS- VALLAURIS- GOLFE JUAN projet de déviation de la RD 6107»

- Monsieur Alain GUMIEL, maire de Vallauris
- Monsieur Bernard ANTONIOTTI, conseil général 06/DIT/SDMOID
- Madame Anne Marie MALLAVAN, conseil général 06/DIT/SDMOID
- Monsieur Eric NOBIZE, conseil général 06/DIT/SDMOID
- Monsieur Stéphane GUILLEMIN, EGIS AMENAGEMENT (MOE)
- Monsieur Vincent GUILLERMIN, agence Guillermin (MOE)
- Monsieur MICHEL Sébastien, agence Guillermin (MOE)

www.alpes-maritimes.equipement.agriculture.gouv.fr

2

⇒ pour le dossier « Mandelieu la Napoule- Mine de la Fluorine- Parc départemental de l'Estérel- démolition d'un bâtiment »

- Monsieur Georges ASTEGGIANO, Conseil Général 06, chef service bâtiments extérieurs,
 - Monsieur Edouard MARODYAN, Conseil Général 06, chargé d'opérations bâtiments extérieurs.

⇒ pour le dossier « Saint Jean Cap Ferrat- SCI L.S.D.V- Villa Cappuccina- 6, chemin du Phare »

- Monsieur François ALENGRY, architecte

⇒ pour le dossier « Roquebrune Cap Martin- Mr POGGIO- 73, avenue Wilson Churchill »

- Monsieur Jean-Pierre ZIRONI, architecte

Après décompte des membres présents, il apparaît que le quorum « Sites et paysages » est réuni.

3

www.alpes-maritimes.equipement.agriculture.gouv.fr

CDNPS du 19 mai 2010

Antibes-Juan les Pins- Vallauris- Golfe Juan
projet de déviation de la RD 6107

En préambule, Monsieur Alain GUMIEL, Maire de Vallauris se réjouit que ce dossier de déviation de la RD 6107 aboutisse enfin, cette route est une prolongation de l'ex nationale 7, elle rejoint la RD 35 bis et l'autoroute A8. Il passe la parole au représentant du Conseil Général des Alpes-Maritimes, maître d'ouvrage du projet.

Présentation du projet par le Conseil Général

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes a pour projet la réalisation d'une déviation de la RD 6007, dernier tronçon d'un programme engagé depuis les années 70 par l'Etat.

En 2006, suite au transfert des Routes Nationales, le Conseil Général a repris à son compte le projet.

Tout en s'appuyant sur les emprises acquises par l'Etat suite à la Déclaration d'Utilité Publique de 1975, le Conseil Général a voulu repenser intégralement la conception de ce dernier maillon, pour tenir compte des évolutions du contexte environnemental des secteurs traversés, aujourd'hui urbanisés. Le projet prévoit l'aménagement d'un boulevard urbain en deux fois une voie en amont de l'actuelle RD 6007, sur les communes d'Antibes et de Vallauris-Golfe Juan.

Sur la commune de Vallauris, le projet est concerné par le périmètre de protection d'un monument historique:

- la colonne de Napoléon 1er, représentant une colonne commémorative du débarquement de Napoléon 1er à Golfe Juan et ses abords, classée par arrêté du 18 juillet 1932.

Le projet s'insère intégralement dans un secteur concerné par la loi littoral. Le Conseil Général des Alpes-Maritimes applique les dispositions des articles L.146-4 et L.146-7 du code de l'urbanisme et sollicite l'avis de la commission.

En ce qui concerne la configuration des lieux, il est impossible de réaliser la continuité de la RD 6007 ailleurs que l'emplacement prévu compte tenu des faits suivants:

- la DUP date d'avant la mise en application de la loi « littoral »,
- les terrains acquis l'ont été avant 1986 (date de la loi). De nouvelles emprises nécessiteraient la démolition d'un nombre très important d'habitations compte tenu de l'importante urbanisation de la frange littorale,
- la configuration des lieux ne permet pas de réaliser cette route ailleurs que sur l'emplacement prévu car les deux extrémités doivent être raccordées et se trouvent automatiquement dans la bande des 2000 m du rivage,
- la topographie collinaire flanquée de pavillons au Nord et la frange très urbanisée au Sud ne laissent que cet emplacement pour la réalisation de la voie,
- le projet a été inscrit dans la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) ainsi que dans le SCOT de la CASA .

Présentation du programme de la déviation de la RD6007

Le projet de déviation de la RD 6007, a été découpé en plusieurs tranches, comme suit :

- tranche 1 : réalisation du tronçon Cannes-carrefour du Pont de l'Aube,
- tranche 2 : réalisation du tronçon Antibes- carrefour des Autrichiens,

13

www.alpes-maritimes.equipement.agriculture.gouv.fr

- tranche 3 : réalisation du tronçon carrefour des Autrichiens- carrefour du Pont de l'Aube, elle-même réalisée en 2 étapes:
- réalisation du tronçon carrefour des Autrichiens-carrefour des Eucalyptus (réalisé)
- réalisation du tronçon carrefour des Eucalyptus-carrefour du Pont de l'Aube (objet de la présentation en commission).

La RD 6107 traverse 4 séquences paysagères:

1. Unité paysagère collinaire de la pinède sur 700 ml (du carrefour des Eucalyptus au Chemin de Notre Dame) se caractérisant par une pinède de type méditerranéenne.
2. Unité paysagère du plateau sur 900 ml (circonscrite entre le chemin de Notre Dame et le chemin de la Gabelle) se caractérisant par une végétation de type chêne blanc, chêne vert ou micocouliers.
3. Unité paysagère du Vallon sur 300 ml (entre le chemin de la Gabelle et l'avenue Massier) où le paysage devient plus vallonné.
4. Unité paysagère des restanques collinaires sur 700 ml (carrefour de l'Aube et avenue Clément Massier) se caractérisant par une végétation plus «exotique», avec la présence de nombreux palmiers et arbres fruitiers (agrumes).

A noter que le projet a veillé à intégrer des modes doux de déplacements tels que les vélos et les piétons ainsi que l'intégration d'un futur Transport Commun en Site Propre (TCSP) dans le tronçon carrefour des Eucalyptus- carrefour du Pont de l'Aube.

Monsieur Hubert CALLIER, représentant le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, rapporte le projet:

L'article L.146-7 du code de l'urbanisme prévoit la présentation du projet devant la CDNPS.

Le projet présenté porte sur environ 3,5 km de long du carrefour des Eucalyptus sur la commune d'Antibes au carrefour du pont de l'Aube sur la commune de Vallauris. Il s'agit d'une deux voies dont l'emprise en largeur est de 30 à 47 m selon les séquences.

Il annonce la possibilité de réaliser un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ainsi que l'accueil des modes de déplacements doux : vélos, piétons .

L'ambiance est celle d'une avenue urbaine, avec un aménagement végétal important donnant une ambiance de parkway.

Monsieur Hubert CALLIER, émet les observations suivantes :

- sur le projet paysager, un secteur péri-urbain complexe et hétéroclite, le projet est très détaillé, mais peu perceptible dans sa logique d'ensemble (un parkway vert de liaison).
- on s'interroge sur une approche technique sans lien avec le paysage traité, pour la récupération des eaux pluviales notamment avec des collecteurs, des grilles, un réseau « urbain » là où l'emprise et le parc paysager autorise des traitements plus souples et moins coûteux, avec des fossés, des noues, un accompagnement en surface de l'écoulement des eaux qui peut aussi être moins fragile en cas d'orage d'intensité exceptionnelle.
- Sur le caractère durable du projet, la vue en plan interpelle, avec la nécessité d'une destruction partielle de l'infrastructure proposée pour réaliser le futur TCSP, alors que l'emprise autorise un projet qui permettra la réalisation des deux infrastructures, routière et de transport en commun, en ne faisant que l'infrastructure routière en 1ere phase, et en diminuant les coûts et les impacts du chantier en 2nde phase.

14

www.alpes-maritimes.equipement.agriculture.gouv.fr

Madame Françoise MAQUARD, présidente du GADSECA, souhaite que le public soit mis au courant de la mise en place d'un TCSP et s'interroge sur la compatibilité du Plan de Prévention des Risques Inondations avec le projet.

Le représentant du Conseil Général lui répond que le PPR inondation a été pris en compte.

Monsieur Noël PERNA, de l'association Région verte, aurait souhaité qu'une étude soit menée pour réaliser cette route départementale en souterrain, ou au moins partiellement.

Monsieur Hubert CALLIER propose un avis favorable sous réserve d'ajuster le projet pour mieux anticiper l'intégration d'un futur TCSP et sous réserve de simplifier le projet paysager et hydraulique.

Avis de la commission

Les membres de la commission émettent un avis favorable à la majorité (3 contre) dans les mêmes termes que proposés par le représentant de la DREAL.

LE SOUS-PRÉFET
S / 033

Claude SERRA

